



PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Préambule

Ce plan stratégique a pour but de prioriser les objectifs à court et moyen terme ainsi que de coordonner les projets et actions autour de ces priorités.

Ce plan est transversal car il mobilise plusieurs domaines d'action (pauvreté-logement-santé-emploi-insertion sociale).

Il pourra se concrétiser grâce à la participation des travailleurs, des partenaires et des bénéficiaires.

Sans oublier notre partenaire numéro un qui est la commune avec laquelle nous allons collaborer en toute transparence.

C'est tous ensemble que nous pourrons avancer et atteindre ces objectifs .

Véronique Mathonet
Présidente du CPAS

1. Ce que prévoit la loi¹

A compter de la législature 2018-2024, la démarche « Programme Stratégique Transversal » (PST) est obligatoire pour toutes les provinces, toutes les communes et tous les CPAS de Wallonie.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège (pour les CPAS : le conseil de l'action sociale) pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST est un programme, c'est-à-dire qu'il a vocation à fédérer tous les plans sectoriels existants (par exemple, le plan communal de développement rural, le plan d'ancrage du logement, etc.).

Le PST repose sur une collaboration entre le collège (pour les CPAS : le conseil de l'action sociale) et l'administration. Il est soumis à une évaluation au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci et il peut être actualisé en cours de législature. Cette évaluation comprendra, entre autres, un bilan des synergies entre la commune et le CPAS.

CPAS : Le conseil de l'action sociale adopte un programme stratégique transversal dans les neuf mois qui suit son installation ou après le renouvellement du conseil suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal.

Le PST est publié et mis en ligne sur le site internet de l'institution. Si le CPAS ne dispose pas de son propre site internet, son PST est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les objectifs poursuivis par la démarche PST sont notamment :

- la fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- la modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;

¹ <https://www.wallonie.be/fr/demarches/etablir-un-programme-strategique-transversal-pst>

- et l'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution.

2. Déclaration de politique sociale pour la mandature 2025-2030²

- Maintenir, assurer et développer nos services (Maison de repos, repas à domicile, médiation de dettes, ...).
- Continuer à offrir des services de qualité et accessibles en répondant aux besoins croissants de la population.
- Informer toute la population sur les aides proposées et les services existants (site internet CPAS, répertoire social, dépliants, Facebook, ...).
- Faciliter l'accès à l'information et simplifier les procédures.
- En partenariat avec le plan de cohésion sociale, consolider le lien en encourageant les initiatives des associations locales pour intégrer les personnes fragilisées.
- Former le personnel et favoriser son bien-être.
- Assurer une formation continue pour garantir l'efficacité et l'adaptation aux nouvelles méthodes de travail.
- Poursuivre les initiatives en matière de bien-être au travail.
- Evaluer et améliorer les politiques actuelles :
 - Analyser régulièrement les politiques mises en place et les ajuster pour mieux répondre aux besoins des usagers.
- Optimiser l'utilisation des ressources :
 - Gérer efficacement le budget pour maximiser l'impact des actions et en assurer la pérennité.
- Chercher à élargir les partenariats avec lesquels nous avons des objectifs communs
- Continuer la collaboration avec les différents organes existants (Stav'Clean, la Rouette, l'épicerie sociale, ...).
- Prolonger la politique de réinsertion professionnelle par le travail (article 60 et 61) en collaboration avec le tissu économique local, les associations et les acteurs de l'emploi.
- Réfléchir à la notion de sans-abrisme, à l'absence de chez-soi et au logement d'urgence.
- Poursuivre les initiatives liées à la prise en charge de la santé mentale, en particulier pour les jeunes.
- Participer à la réflexion communale sur la mobilité, notamment des chercheurs d'emploi.

3. Résumé du PST de Stavelot

Être un CPAS qui :

1. Assume sa mission fondamentale d'aider toute personne à mener une vie conforme à la dignité humaine et donc, de respecter l'humain
2. En offrant une qualité de services
3. En proposant des services de proximité adaptés
4. En respectant la loi
5. En mettant en œuvre les principes de bonne gestion.

4. Les services du CPAS de Stavelot

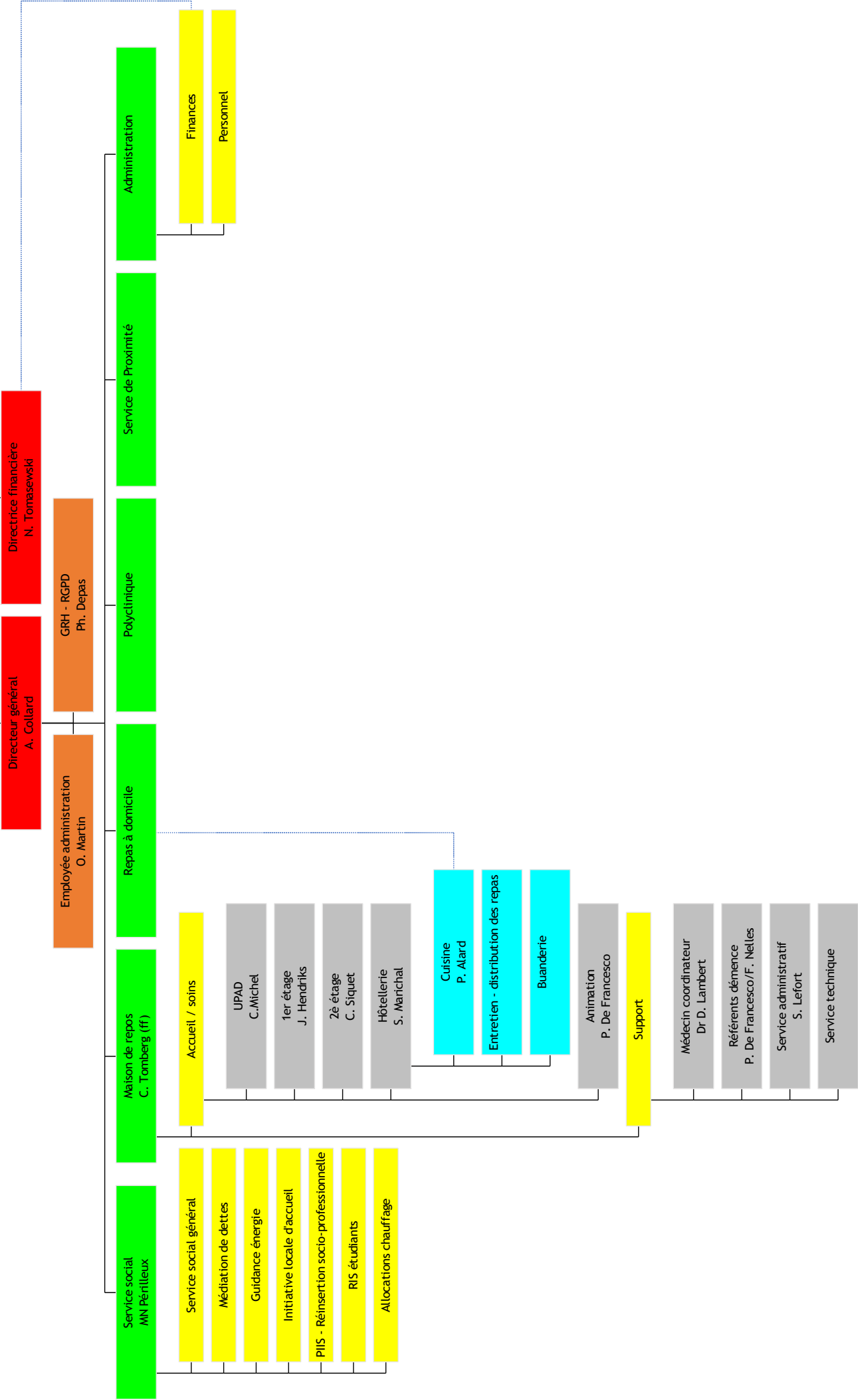
Le CPAS de Stavelot emploie environ 140 personnes dont :

- 120 à la MRS (dont 2/3 de soignants)(y compris repas à domicile)
- 7 personnes à l'administration générale
- 7 assistants sociaux
- 3 personnes à la polyclinique
- 2 personnes au service de proximité

Ce chiffre ne tient pas compte des personnes engagées sous article 60 ou 61 (3-5) ni les étudiants (une vingtaine).

² Déclaration arrêtée par le Conseil de l'Action sociale du 27 janvier 2025

Conseil de l'action sociale
Bureau permanent
Président du CPAS



PST du CPAS :

OS1 - Assumer sa mission fondamentale d'aider toute personne à mener une vie conforme à la dignité humaine et donc, de respecter l'humain

OO 1 - Continuer à assumer les missions et services repris en préambule du PST et donner au CPAS les moyens d'y parvenir

OO 2 - Mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté infantile et /ou familiale

- Faire un état des lieux des besoins spécifiques des enfants et /ou des parents, et du nombre de bénéficiaires
- Promouvoir l'alphabétisation et la formation de formateurs (en partenariat avec Options)
- Sans abrisme : continuer la collaboration avec le relais social urbain
- Organiser une journée sociale de sensibilisation aux précarités avec Mme Mahy

OO 3 - Adapter l'action du CPAS afin de la rendre la plus pertinente possible et donc revoir le PST si nécessaire

- Initier des ateliers, en partenariat (ONE - école devoirs – alphabétisation)

OO 4 - Logement-Alimentation-Education-Mobilité

- Consolider les partenariats si nécessaire (PCS , AMO, MJ, Entre-Familles, Coups d'Pouce, Cap Terre , Options , ...)
- Réfléchir au logement d'urgence (maison Pépin ou autre projet) avec d'éventuels partenaires (AIS, Cap Terre)
- Promouvoir le programme de prévention de la maltraitance : Yapaka (mise à disposition de documents, affiches)
- Avoir une politique active à propos de la santé-mentale :
- Renforcer les liens avec la 1ère ligne (Rêsmé et Realism)
- Soutenir les adolescents en collaboration avec les acteurs de terrain (AMO)
- Participer à la semaine de la santé mentale
- Aider les bénéficiaires pour passer le permis
- Favoriser l'employabilité des bénéficiaires et mettre en œuvre des projets d'insertion professionnelle (GALFHA- Forem)
- Entreprendre avec la Ville et des entreprises un projet mobilité pour les travailleurs, y compris les personnes porteuses de handicap

OO 5 - Déterminer les valeurs du CPAS et de la Maison de Repos

- Dégager et mettre en commun les valeurs du CPAS (MRS, polyclinique, proximité, ...)
- Rédiger une charte des valeurs
- Informer les membres du personnel et les bénéficiaires sur les orientations prises par le CPAS

OO 6 - Réfléchir sur la nécessité de revoir notre action pour atteindre des personnes qui auraient besoin d'une aide mais qui n'en demandent pas (aidants proches)

OS2 - En offrant une qualité de services

OO 1 - Communication

- Réfléchir sur l'information à propos de nos activités, nos valeurs, notre lien avec la charte graphique communale
- Informer les personnes sur les services du CPAS avec une guide distribué à la population (et page Facebook)

OO 2 - Répondre aux appels à projets pertinents pour le CPAS

- Analyser et répondre le cas échéant aux appels à projet pertinents

OO 3 - Envisager la rénovation de la cuisine centrale

OO 4 - Améliorer les outils de gestion de la Maison de Repos pour individualiser les services offerts aux résidents

- Renforcer des contacts avec le réseau MRS – Pallia Verviers - Santhea
- Continuer à promouvoir l'individualisation des prises en charge
- Proposer des formations pertinentes au personnel

OO 5 - Etudier l'intérêt de plus d'informatisation au sein de l'administration

- Envisager aide externe à l'archivage administratif et à l'archivage électronique en lien avec la commune
- Envisager la signature électronique
- Envisager l'accueil physique et téléphonique du public au CPAS et à la MRS

OO 6 - Evaluer la charge de travail future et les moyens à mobiliser, notamment pour l'insertion

- Organisation interne : évaluer les besoins actuels et futurs en fonction des ressources existantes
- Evaluer les conséquences de la nouvelle réforme (augmentation des RI, insertion, aide sociale)
- Renforcer le soutien administratif aux travailleurs sociaux
- Renforcer le service d'insertion par des engagements et des collaborations

OS3 - En proposant des services de proximité adaptés

OO 1 - Actualiser le fonctionnement du service de livraison des repas

- Revoir le règlement et notamment les tarifs appliqués en fonction des paliers
- Analyser les situations problématiques pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Accepter les nouvelles demandes avec prudence car le service atteint la limite, refaire un nouveau règlement

OO 2 - Renforcer les missions du taxi social

- Créer un partenariat (Ville, entreprises privées, GAL,...) en vue d'assurer la mobilité des travailleurs ou des personnes en recherche d'emploi

OO 3 - Etudier les possibilités de maintien à domicile des personnes dépendantes

- Analyser les possibilités de logement intergénérationnel ou inclusif
- Soutenir les aidants proches pour le maintien à domicile
- Evaluer le soutien possible au projet Aile St Nicolas en collaboration avec la Ville (appartements adaptés)
- Initier un projet de résidence-service : initier un projet proche de la MR pour les personnes seules, handicapées et /ou en détresse sociale

OS4 - En respectant la loi

OO 1 - Exécuter le RGPD et prévenir la cybercriminalité

- Exécuter le marché public passé : conscientisation du personnel, établissement d'un RT, analyse de la situation, établissement d'un plan d'actions
- Prévenir la cyber criminalité avec le plan d'action initié avec le partenaire

OO 2 - Avancer dans les dispositions prises pour le bien-être au travail

- Finaliser l'analyse des risques
- Mettre en œuvre des formations EPI, formation secourisme, exercice d'évacuation, formation conseiller en prévention niveau III, formation défibrillateur (1er secours)

- Réaliser le plan d'action de l'analyse psychosociale
- Sensibiliser le personnel aux accidents du travail, former tous les nouveaux engagés
- Collaborer avec l'AVIQ pour le maintien à l'emploi de membres du personnel souffrant d'un handicap – avoir étudié l'intérêt d'une intervention autre que ponctuelle, via par exemple une information globale ou s'inspirant de la politique mise en œuvre à la Ville

OS5 - En mettant en œuvre les principes de bonne gestion.

OO 1 - Entretenir son parc immobilier en faisant les investissements nécessaires

- Remplacer les châssis de la MRS
- Négocier une localisation judicieuse de la polyclinique et de l'épicerie sociale une fois mise en œuvre la revitalisation du site de l'Aile Saint-Nicolas (Ville)
- Envisager la mise en œuvre de l'audit énergétique pour la MRS (panneaux photovoltaïques, ...), réflexion sur dépenses énergie en partenariat avec la commune

OO 2 - Gérer son parc automobile

- Continuer la collaboration avec les entreprises mettant à disposition des véhicules gratuitement

OO 3 - Avoir une politique active et participative en matière de GRH, adapter l'organigramme hiérarchique aux besoins du CPAS, de la MRS, des résidents

- Accompagner les malades de longue durée
- Envisager la gestion de maladies de courte durée, et le contrôle des certificats médicaux
- Etablir un plan de formation
- Mettre en place les évaluations
- Former le personnel dirigeant à la gestion de générations différentes et aux évaluations fonctionnelles

OO 4 - Gérer les finances dans un cadre pluriannuel

- Étudier les différentes sources de financement
- Etablir une projection budgétaire pour l'avenir (Directrice financière)